



LE DÉPARTEMENT

Pôle social

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

Place François Mitterrand
Carré Curial - BP 1804
73018 CHAMBÉRY CEDEX

Le Président du Conseil départemental
de la Savoie,



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Savoie

Direction territoriale de la PJJ Les Savoie
1 Allée des saules
74000 ANNECY

Le Préfet de la Savoie,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

Arrêté n° 2024-ETS EJJ-014
Dotation exceptionnelle
« Dispositif d'Accompagnements Diversifiés »
Association de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Savoie
177 avenue du Comte Vert
73000 Chambéry
N° Finess 730786134

- Vu** le Code de l'action sociale et des familles en ce qui concerne la protection de l'enfance notamment les articles L.313-11 et R.314-43-1 ;
- Vu** les articles 375 à 375-8 du code civil relatifs à l'assistance éducative ;
- Vu** le code de la justice pénale des mineurs notamment ses articles R.241-3 à R.241-9 ;
- Vu** l'arrêté du Ministre de la justice en date du 19 décembre 2003 relatif aux modes de tarification applicables aux prestations d'action éducative délivrées par les établissements et services concourant à la protection judiciaire de la jeunesse et sous compétence tarifaire conjointe du représentant de l'État dans le département et du Président du Conseil départemental ;
- Vu** l'arrêté conjoint Etat/département de la Savoie du 03 janvier 2020 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du « Dispositif des hébergements diversifiés » sis 311, quai des Allobroges à Chambéry, et géré par l'association de la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence des Savoie qui devient « Le Dispositif d'Accompagnements Diversifiés » (DAD) ;
- Vu** l'arrêté conjoint Etat/département de la Savoie n°2023-ETS EJJ-36 en date du 16 janvier 2024, portant tarification et dotation globale pour l'exercice 2023 (DAD) ;

Considérant votre courrier en date du 15 mars 2024 détaillant les frais particuliers engendrés par deux accueils de jeunes en situations complexes au sein de votre établissement pour la période de 2023 à janvier 2024 ;

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240702-2024-ETS-EJJ014-AR
Date de réception préfecture : 03/07/2024

Considérant le dialogue de gestion en date du 18 mars 2024 détaillant les accueils de ces jeunes en situations complexes ;

Sur proposition conjointe de monsieur le Directeur territorial de la Protection judiciaire de la jeunesse des Savoie agissant par délégation de madame la Directrice interrégionale et de madame la Directrice générale adjointe du pôle social du Département ;

ARRÊTENT

Article 1

Une dotation exceptionnelle d'un montant de 152 896,00 € (Cent cinquante-deux mille huit cent quatre-vingt-seize euros) est allouée par le Conseil départemental de la Savoie à l'association de la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence des Savoie qui affectera cette somme au dispositif d'accompagnements diversifiés (DAD), selon son appréciation propre des dépenses à couvrir en 2023 et 2024 inhérente à l'accueil de ces jeunes en situations complexes.

Article 2

Le versement de cette dotation exceptionnelle d'un montant de 152 896,00 dont 50 965,00 € issus du CDPPE – Fiche Action n° 16-B, s'effectuera en une seule fois en juin 2024, imputé sur la ligne budgétaire 1999P227O002 – EJF Placement en établissement.

Article 3

Un recours contentieux devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon, sis 184 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, peut être introduit contre le présent arrêté par toute personne physique ou morale intéressée, le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou de sa notification conformément aux dispositions des articles L.351-1 à L.351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 4

Madame la Secrétaire générale de la Préfecture, madame la Directrice interrégionale de la Protection judiciaire de la jeunesse - Région Centre-Est, monsieur le Directeur général des services départementaux et madame la Directrice générale adjointe du Pôle social, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Savoie et publié sur le site internet du Département de la Savoie.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,



05 JUIL. 2024

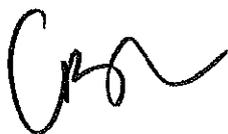
Isabelle ROBERT

Secrétaire générale

Le Président

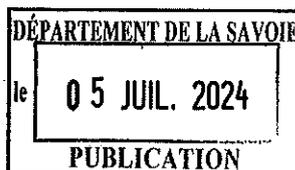
Chambéry, le 05 JUIL. 2024


Le Préfet



Pour le Président
La Vice-présidente déléguée

Christiane BRUNET



Accusé de réception en oréfecture
073-227300019-20240702-2024-ETS-EJF014-AR
Date de réception préfecture : 03/07/2024